



MOT DU PRÉSIDENT

Chers Collègues,

Permettez-moi d'abord de remercier les membres de la région Ouest, pour leur appui lors de l'élection des administrateurs au conseil de l'Ordre. Je remercie également les membres du conseil d'administration pour leur support unanime à ma réélection comme président de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour un mandat de quatre ans. C'est donc avec une énergie renouvelée que j'entrepris avec vous ce mandat!

Explosion des technologies

Avec la participation et le support des membres du conseil, nous allons concentrer nos énergies à relever les défis permanents que nous apporte l'explosion des technologies. Elles connaissent une diffusion presque instantanée et se font de plus en plus nombreuses et spectaculaires. Elles offrent dès maintenant ou promettent pour demain des possibilités autrefois complètement insoupçonnées. La miniaturisation des appareils et des équipements ainsi que la robotisation des laboratoires appelleront spécialement au chapitre des interventions propres à notre pratique de nouvelles façons de faire. Nous sommes donc conviés non seulement à nous adapter mais aussi à tirer profit de ces opportunités afin de proposer à nos clients des services de qualité. La maîtrise des nouvelles réalités que sont entre autres la CFAO et la numérisation, nous permettra de demeurer à l'avant-garde de ces nouvelles approches et répondra certes aux besoins et aux attentes du public qui nous accorde encore une fois sa confiance.

Mondialisation

Le phénomène de la mondialisation des échanges commerciaux auxquels adhère l'ensemble des gouvernements nous interpelle tous et particulièrement notre Ordre en matière d'importation « d'instruments médicaux en matière de dentisterie » dont fait état le règlement sur les instruments médicaux (dors/98-282). L'application de ce règlement par Santé Canada n'est pas sans inquiéter l'Ordre dans la mesure où elle pourrait permettre l'importation d'instruments faits sur mesure tels des prothèses dentaires par des entreprises internationales. L'Ordre s'est donc joint à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de technique dentaire afin

de convaincre les officiers de Santé Canada qu'une telle interprétation mettrait en péril la protection du public qui pour l'ensemble des ordres canadiens relève de leur gouvernement respectif. Ainsi, l'Ordre poursuit donc ses efforts et ses discussions qui nous l'espérons rencontreront nos objectifs et notre mission. Par ailleurs, nous avons entrepris des échanges avec l'Office des professions du Québec afin d'amender le Code des professions pour mieux encadrer et interdire la pratique professionnelle de la technique dentaire par des multinationales en provenance de l'étranger.

Mobilité de la main-d'œuvre

L'Ordre a fait parvenir au cours de l'été au gouvernement du Québec sa réglementation visant à donner suite à la mise en application de l'« Accord sur le commerce intérieur » signé par l'ensemble des autorités gouvernementales canadiennes. C'est suite à une analyse vigoureuse réalisée auprès de nos partenaires canadiens tant sur la formation de base que sur la compétence professionnelle exigées par les organismes de réglementation de technique dentaire à travers le pays que nous avons adopté cette nouvelle réglementation. Elle facilitera une plus grande mobilité de la main-d'œuvre à travers le pays tout en gardant de hauts standards de qualité dans notre secteur d'activité. Encore une fois, l'OTDQ a joué un rôle de pionnier à l'intérieur de l'Alliance canadienne.

Dans le même ordre d'idées, le conseil d'administration de notre Ordre m'a autorisé à signer un « Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles » entre notre Ordre et l'Assemblée permanente de la Chambre des métiers de France. Cet « arrangement » trouve sa source dans l'entente entre la France et le Québec

qui prévoyait l'établissement d'une procédure commune afin de faciliter et accélérer la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant une profession ou un métier réglementé au Québec et en France. Notre Ordre répond donc ainsi à une demande expresse du gouvernement du Québec et dans les délais qui nous étaient impartis. Cette entente devrait ouvrir pour nos membres de nouveaux horizons et de nouveaux défis de pratique.

Nous allons également cette année chercher à augmenter notre visibilité et notre présence avec votre collaboration auprès des différents ordres de la santé dentaire afin d'accroître notre rayonnement professionnel et assurer notre leadership. À cet effet, nous devrions dans les prochains mois être invités par l'Office des professions au « chantier » sur la dentisterie qui devrait regrouper entre autres notre Ordre, l'Ordre des dentistes, de même que l'Ordre des denturologistes.

Il nous faut également assurer une relève suffisante de qualité. À cet effet, je présenterai au conseil un projet faisant la promotion de la profession auprès de nos partenaires et également auprès de nos futurs membres.

En terminant, j'aimerais remercier mesdames Yolande Pinard, Julie Brulotte ainsi que monsieur Pierre Bernier pour le dévouement dans l'accomplissement de leur mandat au sein de l'Ordre. Je félicite messieurs Jean Compagna et Denis Thériault pour leur élection au conseil et également madame Hélène Grenier, nommée par les membres du conseil, qui a accepté de terminer le mandat de Madame Pinard.

Ensemble et avec votre appui, nous accomplirons notre mission de protection du public.

Raymond Haché

Président

Tableau des membres

Inscriptions au tableau

Mariana Collazo (10-011)
Nader Ghader (10-007)
Vitalie Mereniuc (10-006)
Hajjaj Naoufel (10-015)
Yong Min Shin (10-014)
Toma Petru Török (10-008)
Marie-Anne Vezeau (10-012)
Ornella Yeung Yin In (10-010)

Réinscription au tableau

Pierre Azzi (03-007)

Radiations du tableau

Abdallah Aoude (08-026)
Marie-Claude Beaudoin (06-002)
Nicole Brochu (90-050)
Khir-Eddine Dali-Braham (09-016)
Renata Durczynka (04-008)
Karine Leblanc-Lamarche (07-003)
Sirine Midani (07-013)
Vessela Mitkova Penkova (08-002)
Duc Hoang Nguyen (03-022)
Rachel Paradis (09-015)
Nathalie Raymond (90-241)

Permis de directorat

Nouveaux permis

Pierre Azzi (D-0258)
Ana Elizabeth Barahona Rico (D-0343)
Sylvain Roger Galy (D-0346)
Vu-Khai Lam (D-0344)
Raffi Masseredjian (D-0344)
Vitalie Mereniuc (D-0342)
Dominique Rheault (D-0341)

Révocations des permis

Nicole Brochu (D-0252)
Duc Hoang Nguyen (D-0262)

L'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec a remis des bourses d'études à trois étudiants d'Édouard-Montpetit

(Longueuil, le 15 juin 2010) — L'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec a remis trois bourses de 500 \$ chacune à des étudiants du programme de techniques de prothèses dentaires du collège Édouard-Montpetit. Les récipiendaires sont : Raphaël Lacoste-Cordeau, 1^{ère} année, Marie-Lou Therriault, 2^e année et Émilie Dubuc, finissante de 3^e année. Le président de l'Ordre, M. Raymond Haché, s'est dit très heureux d'appuyer pour une sixième année, des étudiants méritants.

En collaboration avec le Fonds de développement du collège Édouard-Montpetit, les membres du conseil d'administration de l'Ordre ont décidé d'offrir des bourses aux élèves du programme de techniques de prothèses dentaires compte tenu de l'importance de la relève. L'Ordre veut en cette occasion souligner de façon particulière l'implication, l'effort et la réussite des élèves. Minutie, autonomie, confiance sont autant de qualités qui témoignent des exigences de la profession de technicien de prothèses dentaires.

Pour mériter ces bourses, les récipiendaires ont démontré qu'ils avaient amélioré de façon significative leur rendement scolaire et qu'ils étaient également engagés dans des activités sociales en relation avec la vie d'étudiant en prothèses dentaires.

Le collège Édouard-Montpetit constitue un véritable centre provincial vers où convergent les connaissances de pointe des techniques de prothèses dentaires. De fait, l'enseignement reçu correspond à ce qui se fait dans

le milieu du travail. La remise de ces bourses s'est déroulée dans les nouveaux laboratoires qui seront fonctionnels dès la rentrée scolaire de l'automne prochain.

Le Fonds de développement du collège Édouard-Montpetit remet trois bourses commémoratives

Longueuil, le 31 mai 2010 - Trois étudiantes méritantes du collège Édouard-Montpetit ont reçu un appui financier en hommage à deux pionniers de la profession de technicien dentaire MM. Marcel-Lafond et David-Morisset et à une dame exceptionnelle, Mme Claire-Doucet, reconnue pour sa détermination et sa grande générosité.

Stéphanie Perreault, étudiante en techniques de prothèses dentaires, s'est démarquée par son excellent dossier scolaire et sa motivation à acquérir toutes les compétences nécessaires pour réussir dans sa future profession. La Bourse David-Morisset d'une valeur de 2 000 \$ lui permettra de poursuivre sa formation. Le Laboratoire Morisset de Québec offre depuis maintenant onze ans cet appui. Des critères précis avaient été établis lors de la promotion de la bourse, notamment le facteur d'éloignement.

Les docteurs Julie et Josée Lafond ainsi que M. Marc Desjardins du Laboratoire dentaire Lafond Desjardins et Associés ont offert pour une sixième année une bourse de 3 000 \$. C'est Annie Lessard, étudiante elle aussi en techniques de prothèses dentaires qui a remporté cette bourse. Annie a du mettre plusieurs projets en attente et c'est avec beaucoup de courage qu'elle a retourné sur les bancs d'école. Elle entend bien fournir tous les efforts pour exceller dans son domaine.

Une fois de plus, le Fonds commémoratif Claire-Doucet a récompensé une étudiante pour sa détermination et sa persévérance dans ses études. Cette bourse d'une valeur de 350 \$ a été attribuée à Sarah Delacrétaz, étudiante en Sciences de la nature, pour son courage et ses valeurs humaines. Il s'agit de la onzième bourse remise afin de perpétuer le souvenir de Mme Claire-Doucet, documentaliste au Collège pendant 27 années.

Félicitations aux lauréates !

Mme Isabel Létourneau, directrice générale du Fonds de développement du collège Édouard-Montpetit, M. Raymond Haché, président de l'Ordre des techniciens dentaires du Québec, M. Stéphan Provencher, coordonnateur du département de techniques de prothèses dentaires, les boursiers : Marie-Lou Therriault (résidente de Otterburn Park), Raphaël Lacoste-Cordeau (résident de St-Hyacinthe) et Émilie Dubuc (résidente de Lorraine), M. Pierre Brazé, adjoint au Service de l'enseignement et Mme Linda Carbone, directrice générale et secrétaire de l'Ordre.



Source : *Sylvie Binette, coordonnatrice
Fonds de développement du collège Édouard-Montpetit
Tél. : (450) 646-4622 poste 8441*

Bourse Marcel-Lafond

De gauche à droite : M. Charles Desjardins du Laboratoire Lafond & Desjardins, Docteurs Julie et Josée Lafond, la lauréate Annie Lessard, Mme Isabel Létourneau, directrice générale du Fonds de développement du collège Édouard-Montpetit, M. Stéphan Provencher, coordonnateur du département de techniques de prothèses dentaires et M. Serge Brassset, directeur général du collège Édouard-Montpetit.



Bourse David-Morisset

De gauche à droite : Mme Guylaine Gagnon et M. Vincent Morisset du Laboratoire Morisset, la lauréate Stéphanie Perreault, M. Stéphan Provencher, coordonnateur du département de techniques de prothèses dentaires, M. Serge Brassset, directeur général du collège Édouard-Montpetit et Mme Isabel Létourneau, directrice générale du Fonds de développement du collège Édouard-Montpetit.



Votre groupe fait de vous quelqu'un de privilégié



POUR VOS ASSURANCES AUTO ET HABITATION,
PROFITEZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS ET D'UNE VALEUR SÛRE À TOUS POINTS DE VUE

Découvrez dès aujourd'hui pourquoi **votre groupe** a choisi La Personnelle, le 1^{er} assureur de groupe auto et habitation au Québec et l'un des leaders au pays. Ce partenariat vous avantage de plusieurs façons, de même que votre conjoint et les personnes à votre charge.

- Des **tarifs et privilèges de groupe** dont ne peut se prévaloir le grand public.
- Des **protections personnalisées** que vous pouvez choisir selon vos besoins réels.
- Un **service de première classe**.

Offrez-vous le privilège de comparer dès aujourd'hui!
Demandez une soumission :

1 888 GROUPES
(1 888 476 - 8737)
lapersonnelle.com


laPersonnelle^{MD}
Assurance de groupe auto et habitation

Certaines conditions s'appliquent. ^{MD} Marque déposée de La Personnelle, compagnie d'assurances.

RÉSULTATS DE L'OPÉRATION BÉRYLLIUM DANS LE SECTEUR DE LA DENTISTERIE

Par Candide Fournier, ROH et Carole Veillette, conseillères en prévention-inspection, CSST.

Le béryllium est un métal aux propriétés multiples qu'on utilise pour fabriquer bon nombre d'objets. Néanmoins, il est dangereux sous forme de fumées ou de poussières, lesquelles sont absorbées principalement par les voies respiratoires mais aussi par la peau. Le béryllium peut provoquer une sensibilisation de l'organisme et causer une maladie pulmonaire chronique appelée la béryllose. De plus, cette substance est cancérigène.

Tel qu'indiqué dans un article des mêmes auteurs publié dans le Bulletin de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec, vol. 8. no 4, mai 2008, les produits utilisés en dentisterie qui peuvent contenir du béryllium sont essentiellement les alliages de nickel-chrome servant à la fabrication de certaines prothèses dentaires.

Depuis 2000, un plan d'action nommé Opération Béryllium est réalisé conjointement par la Commission de la Santé et Sécurité du Travail (CSST) et ses partenaires du Réseau de santé publique en Santé au Travail (RSPSAT) et l'Institut de Recherche Robert-Sauvé en Santé et Sécurité du Travail (IRSST). Cette opération vise à dresser un portrait de la présence du béryllium dans les secteurs d'activité les plus susceptibles d'en utiliser.

Dans le secteur de la dentisterie, une démarche d'intervention basée sur une prise en charge par le milieu a été préconisée pour déterminer la présence actuelle ou antérieure de béryllium dans les milieux de travail, en vue d'appliquer les mesures de contrôle appropriées. Les laboratoires dentaires et les cabinets de denturologie étaient les établissements visés alors que la clientèle cible était constituée des techniciens ou technologues dentaires et des denturologistes.

En termes de résultats, parmi les 280

établissements du secteur de la dentisterie joints par lettre, 89% ont répondu à un sondage. En fonction des réponses obtenues, des frottis ont été effectués dans 38 de ces derniers établissements. Des résultats positifs, c'est-à-dire dont les concentrations étaient égales ou supérieures à la valeur de référence pour ce type d'échantillonnage, soit de 0,2 µg / 100 cm² ont été obtenus dans :

- 100% des établissements qui utilisent encore des alliages avec béryllium;
- 33% des établissements qui ont utilisé antérieurement des alliages avec béryllium;
- 8% des établissements qui ne savaient pas si des alliages avec béryllium avaient déjà été utilisés.

Des valeurs maximales de 27 µg/100 cm² ont été mesurées dans le fond d'une centrifugeuse ainsi que dans le boîtier d'un pont papillon. La majorité des résultats positifs ont été obtenus dans des endroits où l'on procède à des opérations d'usinage, de meulage, de ponçage et de grattage; des concentrations aussi élevées que 13 et 20 µg/100 cm² (soit de 65 à 100 fois le seuil d'intervention) y ont été mesurées. Des résultats positifs ont également été obtenus dans les ateliers où des opérations de coulée d'alliages, de préparation des moules en plâtre ou de coloration de porcelaine sont exécutées ainsi que dans les endroits où de la poussière risque de s'accumuler.

Que faire?

Comment savoir si les alliages que vous utilisez ou que vous avez utilisés dans le passé contiennent du béryllium? Il faut vérifier les fiches techniques et signalétiques de ces alliages, car elles peuvent indiquer la présence de béryllium ou d'un de ses composés.

Si les fiches indiquent la présence de béryllium ou d'un de ses composés et que vous utilisez encore un de ces alliages, vérifiez si, pour chacun de ces alliages, la substitution par un alliage SANS béryllium est possible. Si oui, substituez l'alliage et procédez à la décontamination¹. Sinon, il est suggéré d'utiliser la grille d'auto-évaluation¹ afin de connaître les mesures de contrôle et de prévention à respecter pour une utilisation sécuritaire du produit.

Notamment, vous devez :

- procéder au nettoyage des lieux de travail;
- instaurer une méthode d'entretien régulier¹ comportant des frottis de contrôle afin de vous assurer que la concentration de béryllium n'excède pas 3 µg / 100 cm²;
- confiner le procédé afin de limiter le nombre de travailleurs exposés;
- ventiler adéquatement afin de limiter le niveau d'exposition;

et porter des équipements de protection individuelle appropriés.

Si les fiches indiquent la présence de béryllium ou d'un de ses composés et que vous n'utilisez plus d'alliages avec béryllium, procédez à la décontamination¹ et faites des frottis de contrôle.

Pour toute autre question touchant le béryllium, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau régional de la CSST ou l'équipe locale de santé au travail de votre Centre de santé et de services sociaux.

1 Le site web de la CSST regorge d'information relative au béryllium : www.csst.qc.ca.

Si vous désirez passer une **ANNONCE** dans le **PROCHAIN NUMÉRO** du bulletin, faites nous parvenir votre annonce par courriel à ottdq@affaires.com ou par téléc.: **514 844-7556** en spécifiant la rubrique et votre numéro de membre.

Un peu d'ordre... est un bulletin d'information publié quatre fois par année par l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec. Sauf pour les articles écrits par les porte-parole officiels de l'Ordre, les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs.

ORDRE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC

500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 900, Montréal (Québec) H3A 3C6

Tél.: 514 282-3837 - téléc.: 514 844-7556 - Courriel: ottdq@affaires.com

Site internet: www.ottdq.com - Convention de la poste-publications : No 40046880

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec - Bibliothèque nationale du Canada - Septembre 2010



**ANTONIO
BARRETTE
& FILS INC.**
Courtiers d'assurances depuis 1936

Yves Barrette
B.A.A., C.d'A.Ass.

**Le courtier
d'assurance
spécialisé
pour les laboratoires
dentaires**

175, rue de Salaberry, Joliette
(Québec) J6E 4E8

1 800 731-7554

T 450 753.7554
T 514 331.5955
F 450 753.7710
abarrette@bellnet.ca